

Section Sportive Football Collège



Promotion 2023/2024





➤➤ Qu'est-ce qu'une section sportive ?

La section sportive permet de concilier les études et la pratique d'un sport pendant le temps scolaire. Elle permet de mieux s'entraîner sans empiéter sur le temps extra-scolaire.

La section sportive regroupe des élèves (filles ou garçons) de 6^{ème} (8 à 12 élèves) et de 5^{ème} (8 à 12 élèves) lors de 2 séances hebdomadaires de football ainsi que des élèves (filles ou garçons) de 4^{ème} (8 à 12 élèves) et 3^{ème} (8 à 12 élèves) lors de 2 séances hebdomadaires également .

- 6^{ème} (8 à 12 élèves) et 5^{ème} (8 à 12 élèves) sur le site de Notre Dame de la Victoire
- 4^{ème} (8 à 12 élèves) et 3^{ème} (8 à 12 élèves) sur le site des Cordeliers

➤➤ Comment un élève peut-il intégrer une Section Sportive ?

Un concours d'entrée est organisé **le mercredi 5 juin 2024**. Il est ouvert à chaque jeune licencié dans un club de football entrant à la rentrée 2024 :

- en 6^{ème} et 5^{ème} sur le site de Notre Dame de la Victoire,
- en 4^{ème} et 3^{ème} sur le site des Cordeliers.

Le choix définitif d'accès est déterminé par l'étude du dossier scolaire de l'élève par un jury présidé par le Chef de l'établissement concerné. En cas de dossier scolaire non satisfaisant, l'élève ne pourra pas intégrer le dispositif et un autre élève moins bien classé au niveau sportif pourra bénéficier d'un rattrapage, validé ou pas par l'étude du dossier scolaire.

➤➤ Qui s'occupe des élèves pendant les séances de football ?

C'est un éducateur, titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de Football, salarié du District de Football des Côtes d'Armor, qui prépare et anime les séances adaptées en fonction de l'âge et du niveau des élèves .

Il est en liaison constante avec le responsable des sections , professeur d'EPS, et le responsable de la vie scolaire.

➤➤ Comment cela se passe-t-il au niveau scolaire ?

Les élèves bénéficient d'un aménagement dans leur emploi du temps pour permettre la mise en place de deux séances hebdomadaires. Le suivi scolaire est constant et l'éducateur connaît la situation de chaque élève. En fonction d'éventuelles difficultés scolaires, la priorité est donnée aux études.



➤➤ Est-ce dangereux pour la santé de l'élève ?

L'inscription dans la Section Sportive nécessite la licence dans un club de football. De fait, le certificat médical nécessaire à l'obtention de la licence garantit l'état de santé du jeune joueur. L'alternance entre les séances d'EPS et de football permet aux élèves de pratiquer quotidiennement une activité sportive avec une charge de travail équilibrée.



➤➤ Quels sont les objectifs d'une Section Sportive Locale ?

La section sportive scolaire permet :

- de motiver l'élève en lui donnant l'occasion de progresser, d'être valorisé dans le sport qu'il affectionne, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à sa réussite scolaire et à sa reconnaissance sociale ;
- de développer son goût de l'effort et de l'impliquer dans un travail suivi et régulier ;
- de l'ouvrir sur l'extérieur et de développer son autonomie ;
- de lui permettre d'acquérir une culture d'équipe et de s'insérer dans un cadre collectif ;
- de l'aider à s'épanouir par la pratique sportive et d'adopter des comportements de sécurité pour lui-même et pour les autres ;
- de participer à son éducation citoyenne.

➤➤ Un élève qui intègre une Section Sportive deviendra-t-il professionnel dans le football ?

Ce n'est pas la vocation première. Seul le développement personnel et harmonieux des élèves est prioritaire. Si un élève possède des aptitudes exceptionnelles pour son âge, il existe d'autres structures qui l'accueilleront et lui permettront, peut-être, d'accéder au professionnalisme.



DATE DU CONCOURS D'ADMISSION

Mercredi 5 Juin 2024 à 14 h 30

(Accueil vestiaire à 14 h 00)

**Terrain synthétique du complexe Guy Manivel
À LEHON derrière La Nourais**

NOMBRE DE PLACES : De 8 à 12 par niveau



SECTION SPORTIVE FOOTBALL

6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}

RESPONSABLE TECHNIQUE

Yvan CHEVALIER - Téléphone : 06.85.39.56.99

PROFESSEUR RELAIS

Véronique GRAGEZ - Téléphone : 02-96-85-89-00